



BIEN VIVRE ENSEMBLE

OCTOBRE 2021

Informations MAIRIE :

Les horaires :

Lundi de 16h à 19h - Mercredi de 9h à 12h - Vendredi de 9h à 12h

Vous pouvez nous contacter via la boîte mail : mairie.audrieu@orange.fr - Tél : 02 31 80 21 51

Informations sur Facebook : Municipalité Audrieu

Philippe GAUTIER, 1^{er} adjoint : 06 10 47 47 65

, 2^{ème} adjoint :

Gaëlle BERNARD, 3^{ème} adjoint : 06 85 40 96 55

André VERGER, conseiller délégué : 07 72 14 70 11

VIE QUOTIDIENNE

Nouvelles du conseil :

M. le Maire étant absent, c'est le 1er adjoint, M. Philippe GAUTIER qui assure les fonctions du quotidien. M. Mirey Alain ayant démissionné de son poste d'adjoint et de conseiller municipal, M. Cavé Olivier, suivant de liste, est à présent conseiller municipal.

Permanences des élus le samedi de 10h à 12h :

En novembre : 6, 13, 20 et 27 // en décembre : 4 et 18 // en janvier : ?????

Fermeture mairie :

La mairie sera fermée du lundi 20 décembre inclus au 31 décembre inclus.

Citoyenneté :

Les nuisances sonores peuvent être source de conflits. Merci de respecter vos voisins !

D'une manière générale, soyons attentifs à notre environnement et au respect de l'autre.

Animations, Jeunesse :

31 octobre, soirée halloween organisée par le comité des fêtes à la SMA.

Vente de sapins proposée par la Ptite Ourse.

En décembre, les sapins du comité.

11 décembre, 14H30 à la SMA, Noël d'Audrieu organisée par la municipalité.

✂

Coupon réponse Noël Audrieu : à déposer dans la boîte de la mairie pour le 21 novembre

NOM :

Nombre d'adulte :

Prénom :

Enfant -12ans :

Adresse :

Tel :

Cérémonie du 11 novembre :

Rendez-vous sur le parking de la mairie pour ????

Sécurité :

Automobilistes, piétons, cyclistes, joggers... respectons tous le code de la route !

Le stationnement sur les trottoirs est interdit dans la commune (arrêté 21-2021).

Les arrêts et le stationnement sont interdits rue du commandant Cousteau afin de garantir la sécurité des élèves aux entrées et aux sorties des classes (arrêté 51-2021).

Collecte des ordures ménagères :

Afin d'améliorer les conditions de travail de ses agents et réduire les accidents de travail, Collectéa rappelle quelques consignes :

- 1) *Les ordures ménagères doivent être déposés dans les containers fournis.*
- 2) *Après lavage, pour éviter des projections, ne pas laisser de produit au fond (javel...)*
- 3) *Ne pas mettre les litières de chat et les crottes de chien dans les ordures ménagères.*

Collecte des sapins :

L'opération va être renouvelée cette année.

Pour ce faire, nous vous invitons à déposer vos sapins au pied de l'un des sapins du comité des fêtes et ce le dimanche 9 janvier (pas avant, pas après).

Vous pourrez également déposer vos sapins personnels sur le point de collecte situé dans la cour de la mairie du samedi 8 janvier jusqu'au dimanche 23 janvier.

Comptant sur votre bienveillance pour que cette collecte puisse être renouvelée.

Eclairage public :

Afin de réduire les délais d'intervention, si vous êtes témoins d'un dysfonctionnement, n'hésitez pas à nous le signaler en nous indiquant les deux numéros inscrits sur les lampadaires.

Projets en cours :

- Monument aux morts (ancienne mairie) : (attente retour de demande de subvention).

Mise en enrobé du sol, remise en état du caniveau et peintures des deux portes, obus et chaînes.

- Créations de trottoirs : (1er trimestre 2022)

. Route de Brouay, finalisation du projet après avoir busé le fossé et mis en place l'éclairage.

. Entre la rue du Stade et le parking de l'ancienne boulangerie.

Nous vous souhaitons un bel automne !

Votre équipe municipale